



AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par le soussigné, greffier de cette ville, que conformément aux dispositions de l'article 319 de la *Loi sur les cités et villes*, le calendrier de la tenue des séances ordinaires du conseil municipal de la Ville d'Alma pour l'année 2019 a été adopté lors de la séance ordinaire tenue le 3 décembre 2018.


AVIS PUBLIC est également donné que ces séances se tiendront à la salle du conseil de l'hôtel de ville, au 140, rue St-Joseph Sud, Alma, et qu'elles débiteront à 19 h, aux dates suivantes :

✓ 21 janvier 2019;	
✓ 4 février 2019;	✓ 18 février 2019;
✓ 4 mars 2019;	✓ 18 mars 2019;
✓ 1 ^{er} avril 2019;	✓ 15 avril 2019;
✓ 6 mai 2019;	✓ 21 mai 2019; (lendemain de la Fête des Patriotes)
✓ 3 juin 2019;	✓ 17 juin 2019;
✓ 2 juillet 2019; (lendemain de la Fête du Canada)	
✓ 5 août 2019;	
✓ 3 septembre 2019; (Lendemain de la Fête du travail)	✓ 16 septembre 2019;
✓ 7 octobre 2019;	✓ 21 octobre 2019;
✓ 4 novembre 2019;	✓ 18 novembre 2019;
✓ 2 décembre 2019;	✓ 16 décembre 2019.

Ce calendrier est également diffusé sur le site Internet de la Ville à www.ville.alma.qc.ca.

Donné à Alma,
ce 12 décembre 2018.

Le greffier de la Ville d'Alma



Jean Paradis, avocat

ATTESTATION

JE, soussigné, greffier de la Ville d'Alma, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis ci-dessus, par affichage à l'hôtel de ville, le 12 décembre 2018, par diffusion sur le site Internet de la Ville, le 12 décembre 2018 et par insertion dans le journal Le Lac-Saint-Jean, le 12 décembre 2018.

Alma, ce 12 décembre 2018.

Le greffier de la Ville d'Alma


Jean Paradis, avocat